

COMMUNE DE RECOLOGNE**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**
SEANCE DU 16 FERVRIER 2018 à 20H30

Le Conseil Municipal de la commune de Recologne s'est réuni le 16 février 2018 à 20 heures 30 sur convocation du Maire en date du 12 février 2018.

Etaient présents : Annie ROUSSELOT, Sylviane CHLOPINSKI, Roland MORALES, Jean-Pierre BRUCKERT, Philippe NANN, Denise GRIVET, Daniel MEYER, Jacqueline TORRES-BERMEJO, Yasmine ROUX, Adeline FAHYS, Marie BERGER, Franck VERIN

Absents excusés : Frédéric CHATELAIN, Michèle BOUDAUX

Secrétaire de séance : Jacqueline TORRES-BERMEJO

Demande de modification de l'ordre du jour :

- Cimetière (tombes en état d'abandon)
- Sollicitation subvention

ORDRE DU JOUR

- 1) Certificats d'urbanisme - Déclarations préalables - Permis de construire
- 2) Budget principal : assujettissement TVA et mandatement investissement
- 3) Devis
- 4) Demande d'autorisation manifestation sportive
- 5) Cartes avantages jeunes
- 6) Cimetière (tombes en état d'abandon)
- 7) Sollicitation subvention
- 8) Marché de travaux « aménagement des locaux de mairie et de logements dans l'ancien presbytère »
- 9) Questions diverses

CERTIFICATS D'URBANISME : Maitre Benois MOHN, parcelle ZL95, 6 Grande Rue.

ASSUJETTISSEMENT TVA

Il est aujourd'hui proposé au conseil municipal de valider le dispositif de « livraison à soi-même » qui autorise un assujettissement à la TVA sur le taux réduit de 5.5 % OU 10% pour l'aménagement des logements sociaux dans l'ancien presbytère.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le dispositif de « livraison à soi-même » qui autorise un assujettissement à la TVA sur le taux réduit de 5.5 % et 10% pour l'aménagement des logements sociaux dans l'ancien presbytère.

MANDATEMENT INVESTISSEMENT

Afin de mandater des factures d'investissement avant le vote du budget, il est nécessaire de prendre une délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et du budget investissement de l'exercice précédent jusqu'à l'adoption des budgets 2018.

DEVIS

Monsieur le Maire présente les devis suivants :

- MOYSE 3D : Menuiserie gendarmerie 2ème tranche : 28 179.07€, 29 896.32€
- **BOUCON MARBRERIE** : caveau d'ossuaire : 1897.00€
- **ONF** : travaux sylvicoles : 5 782.80 €TTC

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter le devis de l'ONF pour des travaux Sylvicoles

DEMANDE D'AUTORISATION MANIFESTATION SPORTIVE :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Autorise le passage sur la commune de Recologne d'une randonnée vtt et pedestre, organisée par l'association La Lanvertoise, le **dimanche 10 juin 2018**

CARTES AVANTAGES JEUNES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire l'opération cartes avantages jeunes en commandant 25 cartes et en les offrant aux habitants de Recologne âgés de 6 à 25 ans qui en feront la demande.

CIMETIERE - TOMBES EN ETAT D'ABANDON:

La commune souhaite lancer une procédure de reprise des concessions abandonnées.

Cette opération est autorisée par les articles L.2223-17, L.2223-18 et R.2223-12 à R.2223-23 du code général des collectivités territoriales. Elle vise à rendre à notre cimetière toute sa dignité, sa décence, son respect, mais aussi à optimiser les places plutôt que les étendre et bien sûr à conserver un bon état général et à maintenir la sécurité et les règles d'hygiène.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de reprise des concessions abandonnées.

SOLLICITATION SUBVENTION

La commune envisage de sécuriser la route de Chevigney.

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police.

MARCHE DE TRAVAUX

Point sur les subventions :	Mairie	Accessibilité	Logements	Pompe chaleur	Rénovation énergétique	TOTAL
Département Doubs	48 600.00 €		33 600.00 €			82 200.00 €
DETR/Etat		12 841.00 €				12 841.00 €
Région ADEME					21 000.00 €	21 000.00 €
Effilogis / Région			7 247.00 €		22 458.30 €	29 705.30 €
Syded				6 897.00 €	29 228.00 €	36 125.00 €
Agrément PALULOS			Décision favorable			
TOTAL						181 871.30 €

AFFAIRES DIVERSES

- Enquête INSEE : l'institut national de la statistique et des études économique réalise du 1^{er} février au 30 avril 2018 une enquête sur le Cadre de vie et sécurité en France métropolitaine. Recologne est concernée par cette enquête. Des ménages seront interrogés par Madame Brigitte ZORZUT, enquêtrice de l'INSEE.
- Le remaniement cadastral va être entrepris à compter du 1^{er} mars 2018. Des agents de la DDT se rendront dans chaque propriété (un courrier leur sera envoyé). Il est demandé aux habitants de notre commune de leur faire bon accueil.
- SYDED, borne de recharge : la borne de recharge est installée en bordure du parking de la rue Orbe Epine.



La séance est levée à 22h15